



# GLAZ VOILE AVENTURE

## Préambule :

La **plaisance** est un loisir qui **coûte cher**.

Mais quand on y a goûté, on ne peut plus s'en passer.

**Glaz Voile Aventure** est là pour nous permettre de **partager** tout cela : les **plaisirs**, mais avec des **dépenses réduites**

**Glaz, une opportunité rare :**

- de **voyage** et d'**aventure** à la voile
- à **coûts partagés**

“ Un navire partagé par des équipages successifs et autonomes, dont chacun peut se sentir un peu propriétaire et acteur d'un voyage ou d'une aventure”

## Objet de l'association :

Vocation principale de l'association : **Fédérer les adhérents autour de voyages à bord de Glaz.**

Que les membres soient **en phase avec le projet**, et participent aux activités de manière constructive et bienveillante.

D'autres activités ne sont pas exclues (flottes...) durant les périodes d'hivernage et d'entretien de Glaz.

La navigation sur Glaz reste prioritaire pour la pérennité de l'association.

## Modèle de fonctionnement

Fonctionne autour d'un voilier (GLAZ), qui est **la propriété de deux adhérents**, qui sont aujourd'hui le président et le vice-président de notre association (Serge et moi).

Ce voilier est **mis à disposition via une convention de mise à disposition** (disponible sur le site ainsi que la charte skipper).

Nous fonctionnons également en louant **des voiliers et souhaitons partir en flottilles**, où bon nous semblera !

Notre organisation est détaillée et disponible sur notre site, rubrique “RI”. Une mise à jour, liée au dossier des assurances, va être faite ces prochains jours.

Nos **statuts** sont également accessibles à vous tous sur le site.

Prenez connaissance de tous ces documents !

## Encadrement et transparence de la convention

Les dépenses liées à la location sont calculées au plus juste et débattues au sein du CA. :

- le montant (30 000 € en 2026) est **validé par les membres fondateurs** et est déterminé en fonction d'une **estimation du coût annuel des dépenses** que supportent les propriétaires pour maintenir le bateau en bon état de navigation
- le montant est **proratisé** à l'utilisation par l'association
- les propriétaires du bateau **ne prennent pas part au vote** qui valide cette convention

**La convention de mise à disposition, les statuts et le règlement intérieur ont été rédigés pour que l'association **Glaz Voile Aventure** soit conforme :**

- - aux règles des affaires maritimes
- - au cadre fiscal
- - aux assurances

## Réglementation des affaires maritimes

- Non-Dissimulation du métier de skipper : pour cela il ne faut pas que les **adhérents** soient considérés comme des **passagers**
- Permettre au bateau de naviguer sans les propriétaires à bord grâce à un **contrat de location** (= convention de mise à disposition) qui permet à l'équipage d'être légitime à bord.

## Fiscalité

Les propriétaires doivent intégrer les revenus perçus par la location de Glaz dans leurs **déclarations d'impôts**.

Le montant de ces impôts est pris en compte dans le calcul du coût annuel de maintien en état du bateau.

## Assurances

**Bateau** : contrat **April Marine** autorise la location à un skipper non professionnel. Pour cela il faut que les **adhérents** ne soient pas considérés comme des **passagers**.

**Association** = Urgence du moment. Refus inexpliqué de MAIF, et plusieurs autres refus. Couvertures recherchées : RC de l'association et de ses dirigeants + RC des adhérents (en complément de la couverture déjà existante via April) + Individuelle Accident pour les adhérents.

## Assurances

**Skippers** : de part la loi française, le skipper est très exposé en cas de sinistre. Nous recommandons le RC Skipper de Pantaenius bien que le contrat soit particulièrement difficile à comprendre. Pour 100 € annuel, le skipper est couvert sur toutes ses navigations annuelles non-professionnelle.

**Equipiers** : vérifiez vos assurances RC et Individuelle Accident / GAV. La voile ou “la voile dans un cadre associatif” pourrait être exclue

## Projet associatif

- Glaz n'est pas utilisé de manière ponctuelle
- Il est dédié à un **grand voyage**, avec un fonctionnement en **équipage tournant**, généralement toutes les deux semaines.
- L'objectif est de permettre à un maximum d'adhérents de vivre l'expérience à moindre coût.

## Rôle des membres fondateurs

Pour garantir la continuité de ce projet dans le temps, les membres fondateurs ont **un pouvoir un peu renforcé** dans certaines décisions (rédaction des statuts, RI et validation de la convention de mise à disposition).

L'idée, est de s'assurer que le projet reste stable et cohérent dans le temps.

## Fonctionnement financier

### Dépenses de l'association :

- location du bateau / des bateaux ;
- frais de voyage (documents nautiques, cartographie, ports en escales, ...)
- assurances de l'association ;
- frais bancaires ;
- frais de logiciel ;
- tous les frais nécessaires au voyage.

## Recettes de l'association :

- adhésions ;
- participations aux frais de navigations ;
- dons ;
- autres recettes ?

Les participations aux frais de navigation sont une part importante des recettes de l'association et permettent de **couvrir le budget global.**

## Pérennité de l'association = triple équilibre

- Les dépenses de l'association doivent être équilibrées.
- La valeur de la location doit permettre aux propriétaires de couvrir les dépenses d'entretien et de dépréciation/usure de Glaz.
- **Et les adhérents doivent être heureux et satisfaits !!**

Si ces derniers ne sont pas équilibrés, par les cotisations et les participations aux navigations, un **appel aux dons** (défiscalisation ??) pourra être envisagé.

Le montant de la participation aux navigations pourra être modifié en conséquence l'année N+1.



## **Entretien du bateau**

**Le bateau est maintenu en bon état de fonctionnement et de sécurité par ses propriétaire et figure dans la convention de mise à disposition. Cela inclus tous les entretiens annuels, pluriannuels et le remplacement de tout ce qui s'use au fil des navigations.**

## En revanche :

- Les **dégradations** qui ne relèvent pas de l'usure normale (vétusté), d'un défaut d'entretien etc sont **prises en charge par les équipages**.
- Tout ce qui est **perdu** durant l'étape est remplacé par l'équipage (défenses, manivelles de winch...).
- Autant que possible, le bateau est remis en état à la fin de chaque étape, de manière à ce que l'équipage suivant puisse bénéficier du bateau dans les mêmes conditions.

## Cas de la franchise :





Dans le contrat April marine, la **franchise** s'élève dans certaines conditions à **2100 euros**.

En cas d'accident/incident, c'est à l'association, donc à l'équipage, de régler cette franchise, **sauf**, si l'accident/incident est liée à la vétusté du bateau ou à un mauvais entretien.

## Moralité :

Les **dégradations** sont **prises en charge** par ceux qui en sont **responsables**.

## Un projet associatif :

- Tout le monde participe à la **navigation**  ;
- Tout le monde participe à la **vie à bord**  ;
- Mais aussi tout le monde participe à **l'entretien du bateau**,  
durant les navigations et durant l'hivernage  ;
- Tout le monde contribue à la **bonne ambiance** et à la **réussite du voyage** .



## Point essentiel :

Il y a un lien direct entre l'implication des adhérents et le coût pour tous :

- 👉 plus on participe à l'entretien du bateau,
- 👉 plus les coûts sont maîtrisés,
- 👉 et donc **moins la location est élevée** pour l'association, donc pour nous tous !!!

## Conclusion

Ce fonctionnement peut paraître un peu particulier, mais il permet :

- d'avoir accès à un très bon voilier, bien équipée et confortable ;
- de mener un vrai projet de voyage ;
- de le faire dans un cadre légal et sécurisé ;
- avec des équipages compétents et heureux bien entendu.

Tout ça repose sur un principe simple :

 **responsabilité et implication collective de nous tous !!!**

# VOS QUESTIONS ?

...

## COMMENT FAVORISER L'IMPLICATION COLLECTIVE ?

- positif, constructif, entre-aide, **plaisir**
- une idée de flottille pour l'hiver prochain : asie, océan indien, Caraïbes...
- **des personnes pour mener à bien le projet**
- ...